



RÈGLEMENT DES ÉTUDES



Maj 180725

Table des matières

Introduction	3
LES PARCOURS	4
LE PARCOURS DÉCOUVERTE	6
LE PARCOURS ÉTUDES	7
L'exploration : à partir de 7 ans / CE1 (cycle 1)	7
La réalisation : à partir du collège (cycle 2)	8
L'approfondissement : à partir du lycée (cycle 3)	8
LES PARCOURS PROGRAMMES – hors cursus étude	11
Parcours ados/adultes	11
Parcours Pratiques Collectives	12
Parcours projet	12
LES ENSEIGNEMENTS DES PARCOURS	13
Formation et culture musicale	13
Pratique instrumentale et vocale	13
Pratique collective	14
ÉVALUATION DES ÉLÈVES	14
1. L'évaluation continue	15
2. Évaluation inter-cycle	15
3. L'évaluation de fin de cycle 1 et 2	16
4. L'évaluation de fin de cycle 3	17
Obtention du C.E.M.	17
5. Des modules libres et complémentaires	18
ANNEXES	20
1- Liste des pratiques collectives	20
Arcachon	20
La Teste de Buch	20
Gujan-Mestras	21
Le Teich	22
2- Les départements pédagogiques	23

Introduction

Le territoire de la COBAS est doté de 4 établissements municipaux d'enseignement musical répartis sur les 4 communes du Sud Bassin : l'école de musique d'Arcachon, le Conservatoire de La Teste-de-Buch, le Conservatoire de Gujan-Mestras et l'école de musique du Teich.

Dans une volonté d'harmonisation, de mutualisation et d'enrichissement des pratiques musicales amateurs, les villes d'Arcachon, la Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich s'associent pour la création d'un réseau d'écoles et de conservatoires de musique : le réseau Music'COBAS.

Le règlement commun des études est le premier document cadre de ce réseau intercommunal d'enseignements artistiques. Fruit d'une réflexion permanente menée par les 4 directions et leurs équipes pédagogiques, ce document constitue le « guide pratique » des études des écoles et conservatoires. Il est appelé à être évalué régulièrement et modifié, le cas échéant.

C'est un outil favorable à la dynamique d'équipe permettant à chaque enseignant de porter un regard sur l'ensemble du projet et à tout élève de trouver une voie lui correspondant parmi les parcours proposés : parcours étude et parcours programmes

Il s'appuie sur les textes en vigueur produits par le ministère de la Culture :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)
- Le schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la musique de septembre 2023
- Le schéma départemental des pratiques artistiques et culturelles de la Gironde (2020-2025)
- L'arrêté du 19 décembre 2023 qui fixe les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Lors de son inscription au réseau Music'COBAS, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Il est consultable dans chaque établissement.

Des annexes spécifiques en lien avec les spécialités pourront venir le compléter.

LES PARCOURS

Le réseau Music'COBAS a vocation à proposer à tous un accès à la pratique musicale amateur et ce dès le plus jeune âge.

Il s'emploie à aménager ses enseignements afin de prendre en compte les besoins particuliers des élèves, notamment en lien avec des situations de handicap cognitif, mental, psychique, sensoriel, moteur et des maladies invalidantes.

Des référents handicap sont disponibles pour faire le lien entre les familles, les élèves, les enseignants et la direction et proposer le meilleur parcours adapté aux besoins des élèves.

Chaque élève s'inscrit dans une démarche d'apprentissage, de partage et de découverte de la musique. Différents parcours leur sont proposés et s'adaptent à leurs envies et besoins :

Parcours études

Enseignement musical global composé de plusieurs matières : la formation et culture musicale, la formation instrumentale et vocale et la pratique collective. Du cycle 1 au cycle 3 jusqu'à l'obtention du C.E.M (certificat d'étude musicale).

Accessible dès l'école primaire - inscription prioritaire - pour tous les instruments

Parcours découverte

Eveil et initiation à la musique pour les plus jeunes, pour accroître leur sensibilité, affiner leurs perceptions et développer des aptitudes à l'apprentissage de la musique.

durée : 45min de cours

Accessible à partir de 3 ou 5 ans

Parcours ados/adultes

Vous êtes débutants et souhaitez apprendre un instrument ? Suivez des cours et participez aux pratiques collectives - formation musicale et pratique instrumentale adaptée.

durée : 30min de cours d'instrument

Accessible aux adultes à partir de 26 ans et aux ados en fonction des places disponibles

Parcours projet

Destiné aux ensembles et groupes musicaux constitués, amateurs ou en cours de professionnalisation dans le cadre d'un projet artistique défini.

Accessible en fonction des places disponibles

Parcours collectif

Musiciens amateurs ? Vous pouvez rejoindre les pratiques collectives proposées par les écoles de musique et les conservatoires, sur tout le territoire !

Accessible à tous, en fonction du niveau et des places disponibles

5 parcours sont proposés :

- **Le parcours découverte** composé de la section éveil et de la section initiation.

Ce parcours est destiné aux élèves les plus jeunes à partir de l'âge de 5 ans (grande section et CP).

L'éveil est destiné à accroître leur sensibilité, affiner leurs perceptions et développer des aptitudes, en complément des activités menées à l'école maternelle puis élémentaire. Des spécificités existent dans les établissements.

L'initiation facilite notamment un choix de pratique instrumentale ou vocale. Des ateliers découvertes peuvent être proposés.

- **Le parcours études** fait suite au parcours découverte. Il se découpe lui-même en 3 sections ou 3 cycles : l'exploration, la réalisation et l'approfondissement. Il permet l'obtention du certificat d'enseignement musical (C.E.M). Il est accessible à tous et peut débiter à partir du CE1, suite au parcours découverte.

Il est également accessible à tout âge, dans la limite des places disponibles.

Le parcours s'effectue du 1er au 3e cycle. Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences. Chaque cycle marque les grandes étapes de la maturité des élèves.

Ce parcours étude s'adresse à la fois aux musiques classiques et aux musiques actuelles.

- **Les parcours programmes, hors cursus étude :**

- Parcours ados/adultes : Il est destiné aux nouveaux élèves adolescents et adultes qui souhaitent démarrer la pratique instrumentale.

Des cours de formation musicale sont également dispensés permettant d'acquérir les bases utiles à la pratique instrumentale.

Ce parcours peut également être proposé aux élèves après la 2^e année du cycle 2.

Les objectifs, les démarches, la durée du parcours et les modalités de l'évaluation font l'objet d'un contrat de formation entre l'établissement et l'élève.

La durée des cours instrumentaux est de 30 minutes.

- Le parcours collectif : Il est destiné à tous les musiciens amateurs ayant déjà une pratique instrumentale personnelle et souhaitant participer à une pratique collective : orchestres, ensembles, big band, ...

- Le parcours projet : Il est destiné aux ensembles et groupes musicaux constitués, amateurs ou en cours de professionnalisation dans le cadre d'un projet artistique défini, de façon ponctuelle ou sur une période d'une année ou plus. La durée et le contenu des cours seront adaptés au projet, élaborés conjointement avec le professeur et validés par la direction.

NB : Les parcours programmes sont accessibles en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux élèves mineurs et au parcours étude.

LE PARCOURS DÉCOUVERTE

Le contenu :

De l'éveil à la découverte de l'instrument, ce parcours permet à l'enfant de développer sa curiosité et son imaginaire. Former son oreille le plus tôt possible favorise les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.

Cette séquence offre aux élèves débutants une pratique artistique et culturelle autour d'un enseignement essentiellement sensoriel, en assurant les premières bases musicales. Tout au long de cette période d'éveil, la pratique en groupe est largement privilégiée, et la notion de jeu omniprésente.

Il se déroule sur 2 années : le jardin musical et l'éveil musical

Les cours collectifs, d'une durée de 45min, sont destinés à des élèves en âge d'être en grande section de maternelle et de CP. Certains établissements proposent des cours à partir de la petite section (Conservatoire de La Teste-de-Buch)

La découverte des instruments se fait tout au long de l'année, avec une mise en avant des instruments moins connus et moins médiatisés.

En option, un parcours instrumental est proposé sous la forme d'ateliers tournants. Il permet aux élèves de découvrir et pratiquer un large panel d'instruments tout au long de l'année scolaire avant de faire un véritable choix. Ces ateliers durent 30 min et sont répartis tout au long de l'année et sont accessibles aux éveils.

Cycle	Indications de niveau	Durée du cycle	Durée des cours	Evaluation	Orientations
Jardin musical	5 ans Grande section	1 an	45 min	Continue	Eveil musical

Cycle	Indications de niveau	Durée du cycle	Durée des cours	Evaluation	Orientations
Eveil musical	6 ans CP	1 an	45 min	Continue	Cycle 1

LE PARCOURS ÉTUDES

Le contenu :

Les écoles et conservatoires dispensent un enseignement musical global composé de plusieurs matières spécifiques et complémentaires non divisibles : la formation et culture musicale, la formation instrumentale et vocale et la pratique collective.

Le suivi de l'ensemble de ces matières est obligatoire pour tout élève inscrit dans ce parcours et s'étend du cycle 1 au cycle 3.

Le plaisir de jouer et d'apprendre sont la base de tout enseignement. Les enseignants accompagnent et motivent les élèves dans leur apprentissage tout en privilégiant leur autonomie.

Les élèves souhaitant démarrer l'apprentissage d'un instrument avant le CE1, pourront intégrer une année d'initiation.

À l'issue de cette année, sur les conseils de son professeur, l'élève pourra :

- Démarrer le parcours étude en Cycle 1, deuxième année
- Être orienté vers la pratique d'un autre instrument en cycle 1-1^{ère} année.

L'exploration : à partir de 7 ans / CE1 (cycle 1)

Au moment des réinscriptions, les élèves issus des classes d'éveil ou d'initiation sont prioritaires pour les affectations dans les cours de pratique instrumentale et vocale.

L'objectif de ce premier cycle est de construire la motivation, d'offrir aux élèves une pratique artistique et culturelle initiale et globale, tout en les préparant à poursuivre des études musicales spécialisées. La pratique collective est encouragée dès que possible.

Cette séquence du parcours a pour objectifs de :

- s'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments) ;
- affiner le sens de l'écoute, développer ses perceptions, se construire un vocabulaire musical ;
- discerner et nommer les principaux éléments du langage musical ;
- faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales ;
- se situer dans un contexte collectif ;
- se présenter en public ;
- se former à l'écoute du concert ;
- découvrir les outils de l'autoévaluation.

Contenu :

- Formation musicale et chant choral en collectif : 45 min (1^{ère} année) à 1h
- Pratique instrumentale et vocale individuelle (PI) : 30 min par élève
- Pratique collective (PC) : 1h

Cycle	Conditions d'accès	Durée du cycle	Durée des cours	Evaluation	Orientations
Cycle 1	A partir du CE1 / 7 ans	3 à 6 ans	FM : 45min à 1h PI : 30 min PC: 1h	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu • Evaluation de fin de cycle avec masterclass et récital 	La réalisation : cycle 2

La réalisation : à partir du collège (cycle 2)

La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis, et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble.

Cette séquence du parcours favorise :

- Une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation du langage musical et l'acquisition d'une base pratique autonome
- Une capacité à tenir sa place dans les pratiques collectives
- L'acquisition d'outil d'analyse pour situer les œuvres dans leur contexte culturel et adapter son interprétation en conséquence
- Une capacité à utiliser les outils de l'autoévaluation

Ce niveau d'études est le plus difficile à franchir pour les élèves. Ainsi, les pratiques collectives instrumentales et vocales, qui ont pu être expérimentées en premier cycle, jouent à ce stade un rôle majeur. Elles contribuent largement à la motivation des élèves et peuvent, dans le cadre de projets de production, faire vivre des expériences donnant à la formation artistique des adolescents une dimension essentielle.

Contenu :

- Formation musicale et chant choral en collectif : entre 1h00 et 1h30
- Pratique instrumentale et vocale individuelle : 45 min par élève
- Pratique collective obligatoire : en fonction de la pratique de 1h00 à 1h30

Cycle	Conditions d'accès	Durée du cycle	Durée des cours	Evaluation	Orientations
Cycle 2	A partir du collège	3 à 5 ans	FM : 1h00 à 1h30 PI : 45 min PC : 1h00 à 1h30	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu • Evaluation de fin de cycle avec masterclass et récital 	L'approfondissement : cycle 3

L'approfondissement : à partir du lycée (cycle 3)

Le troisième cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture musicale, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré.

Composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève, le cursus saura s'adapter aux besoins de l'élève à ce stade de son développement.

Cette séquence du parcours étude permet d'affirmer ses aptitudes et son autonomie.

Il s'articule autour de 4 objectifs principaux :

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles ;
- mobiliser sa culture et des outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant ;
- être en mesure de réaliser un projet artistique personnel.

Contenu :

- Formation musicale et chant choral en collectif : en option si formation suffisante validée en fin de cycle 2.
- Pratique instrumentale individuelle : 1h par élève
- Pratique collective
- Ateliers
- Modules

Cycle	Conditions d'accès	Durée du cycle	Durée des cours	Evaluation	Orientations
Cycle 3	A partir du lycée	2 à 4 ans	4h minimum comprenant de la PI et de la PC obligatoires	Contrôle continu Examen de fin de cycle Certificat d'Etudes Musicales	Cycle préparant au Diplôme national et/ou Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

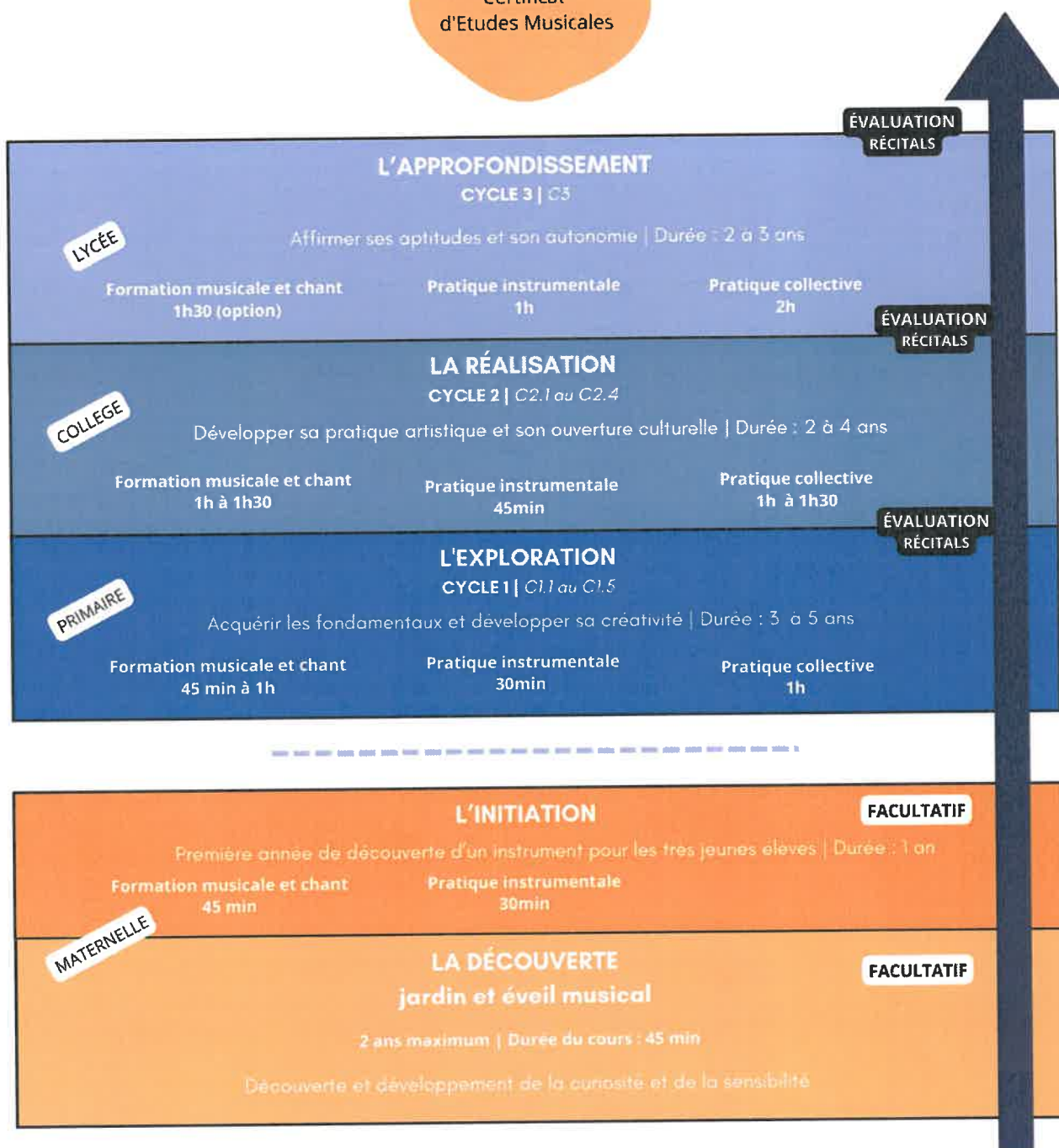
Certificat de fin d'études de Formation Musicale (CFEFM)

Les élèves qui poursuivent la formation musicale en cycle 3 peuvent obtenir un diplôme de fin d'études de Formation Musicale dès la fin de la première année (C3/1) à la condition d'un contrôle continu satisfaisant. Une évaluation de fin d'année permettra d'affiner l'appréciation.

PARCOURS DES ÉLÈVES

CEM

Certificat
d'Études Musicales



Les correspondances avec les niveaux scolaires ne sont données qu'à titre indicatif.

LES PARCOURS PROGRAMMES – hors cursus étude

Ces parcours débutent par un entretien avec le corps enseignant afin de déterminer les envies et les possibilités d'accompagnement.

Les objectifs, les démarches, la durée de ces parcours et les modalités de l'évaluation font l'objet d'un contrat de formation entre l'établissement et l'élève.

Ils sont accessibles dans la limite des places disponibles et des moyens techniques mis à disposition dans les écoles.

Les inscriptions dans le parcours études restent prioritaires.

Parcours ados/adultes

Il est destiné aux nouveaux élèves adolescents (à partir du collège) et adultes qui souhaitent démarrer la pratique instrumentale en dehors de toute notion de cursus.

Ce parcours peut également être proposé aux élèves après la 2^e année du cycle 2 (après accord du corps enseignant et de la direction)

Les objectifs, les démarches, la durée du parcours et les modalités de l'évaluation font l'objet d'un contrat de formation entre l'établissement et l'élève.

- La durée des cours instrumentaux est de 30 minutes.

À partir du deuxième cycle, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et sur contrat. Par principe, ce parcours n'est pas diplômant sauf si les compétences acquises répondent au cahier des charges d'une fin de cycle.

La formation musicale adaptée est enseignée pour permettre aux élèves de prendre en main rapidement son instrument. Elle n'est pas obligatoire en fonction du niveau de l'élève.

Ce parcours a pour objectif de :

- S'adapter aux besoins des élèves
- Développer un projet artistique personnel
- Accéder à une pratique instrumentale
- S'intégrer à un projet de pratique collective
- Acquérir des connaissances structurées

Contenu :

- Pratique instrumentale individuelles : 30 min par élève
- Formation musicale adaptée en collectif
- Participation à des pratiques collectives

Ce parcours débute par un entretien avec le corps enseignant afin de déterminer les envies et les possibilités d'accompagnement. Il est accessible dans la limite des places disponibles.

Parcours Pratiques Collectives

Il est destiné à tous les musiciens amateurs « autonomes » ayant déjà une pratique instrumentale et souhaitant participer à une pratique collective enseignée dans le réseau : orchestres, ensembles, big band, ateliers,

Ce parcours a pour objectif de :

- Développer un projet artistique personnel
- Accéder à une pratique autonome
- S'intégrer à un projet de pratique collective

Contenu :

- Participation à des pratiques collectives
- Développer un projet personnel (ex : création d'un groupe de musique)

Ce parcours débute par un entretien avec le corps enseignant afin de déterminer les envies et les possibilités d'accompagnement. Il est accessible dans la limite des places disponibles. Les inscriptions et réinscriptions des enfants sont prioritaires.

Parcours projet

Ce parcours est accessible à tout élève ayant déjà une pratique musicale au sein d'un ensemble ou d'un groupe constitué.

L'inscription dans ce un parcours artistique est d'une durée limitée. Il conduit à la réalisation d'un projet musical qui peut être collectif, pluridisciplinaire, transdisciplinaire, réunissant plusieurs spécialités.

Ce parcours permet aux ensembles et groupes musicaux constitués, amateurs ou en cours de professionnalisation, de construire et de mener à terme un projet artistique, de façon ponctuelle ou sur une période d'une année ou plus.

Les écoles et conservatoire apporte leur soutien sur la pratique musicale, la présentation sur scène, la constitution d'un programme, le développement de l'autonomie. Mais aussi par la mise à disposition de locaux et le cas échéant de matériel, il permet aux ensembles de travailler dans de bonnes conditions. Le dispositif d'accompagnement comprend également un volet d'information sur l'environnement artistique et culturel, les questions professionnelles, adapté aux projets des musiciens.

Ce parcours débute par un entretien avec le corps enseignant afin de déterminer les envies et les possibilités d'accompagnement. Il est accessible dans la limite des places disponibles et des moyens techniques disponibles dans les écoles.

LES ENSEIGNEMENTS DES PARCOURS

Formation et culture musicale

Sans être directement lié à une pratique instrumentale ou vocale spécifique, le cours de « formation musicale » nourrit l'apprentissage musical en développant des capacités en matière de reconnaissance auditive, mémorisation, déchiffrage, théorie, analyse, culture, au travers de séquences de chant, d'écoute, de jeux instrumentaux, apportant ainsi des clés complémentaires pour construire une interprétation de qualité. Socle de l'enseignement musical, ce cours collectif réunit des élèves pratiquant des disciplines diverses, et permet de croiser des expériences variées dans tous les champs esthétiques présents au conservatoire.

L'acquisition d'une culture musicale ouverte – des musiques de tradition orale aux musiques savantes – est essentielle dans la formation de tout musicien. Cette approche a vocation à être intimement associée à l'ensemble des pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Le conservatoire est également une « école du spectateur », son enseignement doit veiller à susciter la curiosité, l'envie de découvrir et à construire un regard critique.

L'analyse, l'histoire et l'esthétique font l'objet de démarches adaptées dès le début de l'apprentissage, se consolidant et se structurant au fur et à mesure des parcours.

Les professeurs de formation musicale et de culture musicale constituent une ressource pour l'ensemble de l'établissement.

L'enseignement de la Formation Musicale peut être suivi comme discipline dominante, sans inscription dans un cours d'instrument, dans les mêmes conditions d'assiduité et d'évaluation que les élèves des cursus traditionnels, dans la limite des places disponibles.

La formation musicale « classique » est enseignée dans le cadre du parcours étude et est obligatoire dans l'obtention du CEM. Selon les établissements, des cours de formation musicale adaptés peuvent être proposés pour les adultes et les élèves de musiques actuelles.

Les cours sont dispensés pour des groupes de 4 élèves inscrits minimum. En dessous, les élèves peuvent être rassemblés dans des classes à plusieurs niveaux.

Une année de dispense est possible après concertation avec le corps enseignant et validation du directeur d'établissement.

Pratique instrumentale et vocale

La pratique instrumentale et vocale est au cœur du parcours de l'élève. Dès 3 ou 5 ans, l'enfant découvrira les instruments et pourra s'orienter vers son apprentissage dans le cadre des parcours découvertes.

Les élèves souhaitant démarrer l'apprentissage d'un instrument avant le CE1, pourront intégrer une année d'initiation.

À l'issue de cette année, sur les conseils de son professeur, l'élève pourra :

- Démarrer le parcours étude en Cycle 1, deuxième année
- Être orienté vers la pratique d'un autre instrument en cycle 1-1^{ère} année.

L'organisation de l'emploi du temps de la classe d'instrument, sur ces bases horaires, est placée sous la responsabilité du professeur qui décidera de l'opportunité d'organisation la plus favorable à la bonne gestion de sa pédagogie en accueillant les élèves en groupe ou en individuel.
Comme en premier cycle, des regroupements occasionnels sous la responsabilité du professeur, pourront favoriser un travail de musique d'ensemble et dépasser le cadre habituel du cours.

Les instruments enseignés :

Polyphoniques : Piano, Harpe, Guitare, Percussions, Accordéon

Cordes : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse,

Cuivres : Trompette, Cor, Cornet, Trombone, Tuba

Bois : Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophones

Jazz et musiques actuelles : Guitare (jazz, manouche, blues, musiques actuelles, flamenca, accompagnement), basse, contrebasse jazz, piano jazz, batterie, MAO

Chant

Pratique collective

Le réseau Musi'COBAS place les pratiques collectives au centre de l'apprentissage des élèves. Dès que possible, les élèves peuvent commencer à participer à des ensembles, des orchestres, des ateliers collectifs...

Certaines pratiques ont vocation à se produire sur scène lors des manifestations organisées par les écoles.

Chaque participation est inscrite dans les dossiers des élèves et permet d'accompagner la réussite aux évaluations. Elle sera notée sur le diplôme du CEM avec les mentions correspondantes (TB, B ou AB)
L'objectif de ces pratiques complémentaires est d'enrichir le parcours des élèves et ne doit en aucun cas revêtir l'aspect d'une sanction.

Cf : annexe « Les pratiques collectives » p19

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Elle a pour fonction de situer l'élève dans sa progression et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité. Les objectifs et les modalités d'évaluation leur sont donnés dès le début de leur scolarité.

Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble des disciplines suivies.

Le règlement des études et les projets pédagogiques de chaque département déterminent le cadre, les programmes et les critères d'évaluation.

Les évaluations sont placées sous la responsabilité du Directeur d'établissement et des enseignants.

A la fin d'un cycle d'enseignement, la direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de suivi de l'élève et après avis du jury :

- Valider la formation reçue et le passage de l'élève dans le cycle supérieur ;
- proposer un renforcement des acquis et le maintien dans le cycle dans la limite du nombre d'années autorisé ;
- proposer une réorientation vers un autre parcours ou discipline instrumentale.

Les élèves ne suivant pas le parcours études peuvent bénéficier dans la limite des places disponibles et s'ils le souhaitent d'une évaluation sous le format « masterclass / récital ». L'ensemble de leurs activités est rassemblé dans un dossier élève reflétant leur parcours au sein du réseau.

1. L'évaluation continue

L'évaluation continue concerne toutes les activités de l'élève : cours individuels ou collectifs, pratiques d'ensemble, mises en situation publique, ateliers, etc. Elle est conduite par l'équipe pédagogique, y compris les intervenants ponctuels extérieurs à l'établissement, et intègre une dimension d'auto-évaluation.

Elle est effectuée pendant la durée de chaque cycle par chacun des professeurs de l'élève.

Elle est intégralement prise en compte dans l'évaluation finale du cycle.

La tenue du dossier de l'élève dès l'entrée à l'école est représentative de son travail et de sa progression, elle rassemble l'ensemble de ses activités.

Cette évaluation peut prendre des formes diverses à définir département par département.

2. Évaluation inter-cycle

L'évaluation instrumentale (pratiques collectives et individuelles) des premières années dans le cycle est réalisée sous la responsabilité du professeur d'instrument.

Elle peut aussi réunir l'ensemble des enseignants d'une même discipline ou d'un même département afin de favoriser les échanges et la concertation.

Elle se traduit par un commentaire écrit et une appréciation (TB, B, AB, insuffisant, très insuffisant) rédigés dans le dossier de l'élève.

Elle est représentative de l'ensemble du travail et des progrès réalisés tout au long de l'année et ne peut être limitée à l'évaluation d'une prestation ponctuelle de l'élève. L'évaluation instrumentale dès la fin de

la première année est nécessaire pour permettre une bonne continuité dans la progression de l'élève ou une réorientation vers une autre discipline si le contrat pédagogique n'a pas été respecté tout au long de l'année scolaire.

3. L'évaluation de fin de cycle 1 et 2

Le passage dans le cycle supérieur se traduit par **un commentaire écrit et une appréciation** inscrite dans le dossier de l'élève et prend en compte l'ensemble des éléments suivants :

- Une évaluation continue reflétant l'investissement, la motivation et le niveau de l'élève tout au long de son parcours ;
- une évaluation ponctuelle sous la forme d'une masterclass et d'un récital ou d'une représentation en groupe ;
- une évaluation en formation musicale et culture musicale ;
- d'autres pratiques le cas échéant (ateliers, direction d'ensemble, création, improvisation, parcours personnalisés, ...)

Les appréciations inscrites dans le dossier sont composées d'un commentaire rédigé permettant de justifier la notation finale :

TB = Admis mention Très Bien

B = Admis mention Bien

AB = Admis mention Assez Bien

Maintenu dans le cycle

À réorienter ou fin des études

Masterclass et récital

Les évaluations de fin de cycle sont organisées en commun sur les 4 écoles et conservatoires de la COBAS. Elles regroupent pour une même discipline tous les élèves des 4 établissements sur un site convenu par la direction et les professeurs référents.

La masterclass : Les élèves présentent un programme de deux œuvres de styles et d'époques différents devant un jury composé de leurs professeurs et d'un jury extérieur. Une première évaluation est faite et permet d'apporter des conseils aux élèves afin qu'ils s'améliorent au vu du récital de fin de cycle.

Les masterclass sont proposées en priorité aux élèves de fin de cycle et en fonction des places disponibles elles peuvent être ouvertes aux autres élèves.

Temps de passage :

- 20 min

Le récital : Un mois environ après les masterclass, les élèves présentent leur programme sous la forme d'un récital ou d'un mini concert en groupe. Les professeurs et le jury extérieur apportent une appréciation qui viendra s'ajouter au dossier de l'élève.

Le récital est ouvert au public dans la limite des places disponibles, la priorité est donnée aux élèves et leurs parents.

Temps de passage :

- Fin cycle 1 : 5 min
- Fin cycle 2 : 10 min

La Formation Musicale

La formation musicale est évaluée tout au long de l'année et dans le cadre d'une évaluation de fin de cycle.

4. L'évaluation de fin de cycle 3

Le cursus de troisième cycle débouche sur le CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES (C.E.M.).

Il est délivré par l'établissement sur la base de l'évaluation continue et terminale des différents modules obligatoires (formation musicale, pratique instrumentale et pratique collective) et du dossier de suivi de l'élève. La discipline principale fait l'objet d'une épreuve terminale évaluée par un jury extérieur.

Sur proposition de l'équipe pédagogique, l'élève peut choisir chaque année différents modules complémentaires qu'il suivra en complément des modules obligatoires. Ces modules viennent parfaire son expérience musicale et sont inscrits dans son dossier.

Obtention du C.E.M.

Projet artistique de l'élève

L'obtention du CEM est soumise à la réalisation d'un projet personnel en accord avec son professeur et son directeur.

Ce projet peut être la réalisation d'une partie de spectacle, intégrant sa responsabilité dans des éléments tels que l'organisation, la présentation, la communication, la direction d'un ensemble instrumental, etc.

Si les conditions le permettent, l'évaluation du projet de l'élève peut être réalisée à l'occasion du récital de fin de cycle par les professeurs concernés, les jurys invités et le président du jury. Dans le cas contraire l'élève devra proposer à l'administration un choix de dates pour présenter son projet aux professeurs concernés.

Le contenu du projet de l'élève est à définir par l'élève en concertation avec ses professeurs et à valider par le directeur d'établissement.

Masterclass et récital

Le jury présidé par un(e) directeur (directrice) ou son représentant, accueille une personnalité extérieure habilitée à enseigner à ce niveau d'études qui rencontrera les élèves un mois environ avant la date du récital dans le cadre d'un masterclass. Temps de passage : 30 min

Cette personnalité pourra ainsi apprécier à l'occasion du récital si les objectifs fixés lors de la masterclass sont atteints et déterminer les capacités de progression et d'adaptation des élèves.

Le dossier de l'élève constitue l'évaluation continue. Il intègre l'ensemble des appréciations de l'année en cours et des années précédentes. Il est pris en compte dans la délibération.

Contenu du récital :

Présentation d'un programme libre de trois œuvres dont une imposée.

Temps de passage : 20 min

Appréciations :

TB = Obtention du module Pratique Instrumentale mention Très bien

B = Obtention du module Pratique Instrumentale mention Bien

AB = Obtention du module mention Assez Bien

Maintenu dans le cycle

À réorienter ou fin des études

La Formation Musicale

Le module de Formation Musicale pour le CEM correspond à la validation du niveau de fin de cycle 2 de formation musicale par un contrôle continu et un examen.

5. Des modules libres et complémentaires

En fonction des établissements, les élèves peuvent suivre des cours complémentaires venant enrichir leur parcours.

L'objectif de ces modules complémentaires est d'enrichir le parcours des élèves et ne doit en aucun cas revêtir l'aspect d'une sanction.

L'obtention de ces modules sera notée sur le diplôme du CEM avec les mentions correspondantes (TB, B ou AB) et sera inscrite dans le dossier d'élève.

Module Formation musicale

Certificat de fin d'études de Formation Musicale (CFEFM)

Les élèves qui poursuivent la formation musicale en cycle 3 peuvent obtenir un diplôme de fin d'études de Formation Musicale dès la fin de la première année (C3/1) à la condition d'un contrôle continu satisfaisant. Une évaluation de fin d'année permettra d'affiner l'appréciation.

Module Improvisation

L'évaluation de ce module peut se dérouler à l'issue du récital de fin de cycle ou à l'occasion d'une session spécialement organisée pour ces modules. L'élève aura le choix entre plusieurs options dans l'esthétique de son choix (jazz, musiques actuelles, classique, contemporain) :

- Une improvisation instrumentale ou vocale sur une structure harmonique donnée ;
- une improvisation instrumentale ou vocale sur une structure rythmique donnée ;
- une improvisation instrumentale ou vocale à partir d'un motif mélodique donné ;

- une improvisation instrumentale ou vocale à partir d'un motif rythmique donné.

Module Direction d'ensembles

Ce module vise à encourager les élèves à s'impliquer dans la direction d'un ensemble instrumental et vocal, pour développer les notions d'écoute, travailler la communication des informations aux musiciens de l'orchestre par la gestique et mettre en pratique toutes les notions musicales acquises au long de son parcours (lecture de notes, transposition, polyrythmie, interprétation, pulsation, tempo, culture musicale etc.)

Ce module peut être associé à celui du projet de l'élève.

Module Sonorisation

Ce module permet lors de sa préparation d'appréhender la gestion des différents éléments d'un système classique de sonorisation : micros/instruments, types de câblages, tables de mixage avec utilisation de ses différents éléments (fader et potentiomètres rotatifs avec notions d'égalisation, insertion d'effets, les différentes sorties), amplification et configuration des enceintes (passives ou actives, retours et façades). Une séance de 4 heures d'initiation sera suivie d'une mise en situation lors d'une répétition puis d'un concert live.

Ce module peut être associé à celui du projet de l'élève.

ANNEXES

1- Liste des pratiques collectives

Arcachon

Orchestre :

- L'ensemble mixte junior : ensemble à vent et percussions pour les élèves de cycle 1 et 2

Les ensembles : Ensembles permettant d'expérimenter le travail d'orchestre par discipline :

- Ensemble de guitares
- Ensemble de saxophones
- Ensemble de violons
- Ensemble de flûtes
- Ensemble de clarinettes
- Ensemble de harpes
- Ensemble de cuivres

Les ensembles peuvent être amenés à participer à des projets communs.

La musique de chambre : Ateliers de pratiques d'ensembles où se rencontrent différents instruments de musique en duo, trio, quatuor etc.

L'atelier jazz : Pratique du jazz en petite formation pour les élèves à partir de fin de premier cycle, ateliers adultes.

La Teste de Buch

Parcours découverte : Durant la deuxième année d'éveil (éveil CP), les élèves peuvent participer à des séances de découvertes d'instruments lors d'ateliers tournants.

Orchestres :

- Les Chanterelles : orchestre à cordes de 1^{er} cycle enfants
- Ensemble instrumental : petit orchestre à formation variable, de l'orchestre à cordes à l'orchestre symphonique à partir du 2nd cycle (EIPB)
- Orchestre à cordes adultes débutants
- Les Papillons : orchestre à vents et percussions de 1^{er} cycle (partenariat avec l'association Harmonie Junior de la Côte d'Argent)
- Orchestre à vents 2^e cycle (*harmonie junior*).
- Orchestre d'harmonie : orchestre à vent et percussions de fin de 2nd cycle et 3^e cycle (partenariat avec l'association Orchestre d'Harmonie de La Teste De Buch)
- Orchestre à vents adultes débutants
- Grand orchestre de Jazz : le big band avec trompettes, trombones, saxophones et section rythmique (partenariat avec l'association Test'Ut Big Band)
- Brass Band : Orchestre constitué de cuivres à perce conique, trombones et percussions, rassemblant des musiciens de tout le val de l'Eyre ; une répétition mensuelle de trois heures est organisée sur un des sites du val de l'Eyre (partenariat avec l'association Brass Band du Delta).

Ateliers d'ensemble : préparation aux sections d'orchestres

- Ensemble de violons
- Ensemble d'altos
- Ensemble de violoncelles
- Ensemble de contrebasses
- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de clarinettes
- Ensemble de saxophones

Ensemble de piano : atelier qui permet aux pianistes qui n'ont pas trouvé d'atelier de pratique collective ou d'orchestre de faire de la musique d'ensemble

Ensemble de guitares : atelier qui permet aux guitaristes « classiques » qui n'ont pas trouvé d'atelier de pratique collective ou d'orchestre de faire de la musique d'ensemble

Ateliers Jazz : pratique du jazz en petite formation pour les élèves à partir de la fin de 1er cycle, ateliers adultes, jazz manouche.

Ateliers musiques actuelles : pratique des musiques actuelles dans le cadre de groupes de 3 à 10 élèves. Travail de la mise en place rythmique, du groove, de la justesse et de la qualité du son (individuel), du son du groupe, de la prestation scénique, de l'écoute active...

Ateliers Vocaux :

- Atelier vocal junior pour l'apprentissage du chant polyphonique dès le 1er cycle
- Atelier vocal adulte pour les chanteurs plus avancés en âge et en technique vocale

Ateliers musique de chambre : Ateliers de pratiques d'ensembles où se rencontrent différents instruments de musique en duo, trio, quatuor etc.

Ateliers Création et Improvisation : l'élève bénéficie dans ces ateliers de conseils et d'outils qui lui permettront de composer ses premières partitions et d'aborder sereinement l'improvisation instrumentale

Atelier Sonorisation : Appréhender la gestion des différents éléments d'un système classique de sonorisation : micros/instruments, types de câblages, tables de mixage avec utilisation de ses différents éléments (fader et potentiomètres rotatifs avec notions d'égalisation, insertion d'effets, les différentes sorties), amplification et configuration des enceintes (passives ou actives, retours et façades).

Une séance de 4 heures d'initiation sera suivie d'une mise en situation lors d'une répétition puis d'un concert live.

Gujan-Mestras

Parcours découverte : durant l'année d'éveil, les élèves peuvent participer à des séances de découvertes d'instruments lors d'ateliers tournants.

Orchestres :

- Orchestre d'harmonie junior : orchestre à vents et percussions pour les élèves de fin de 1^{er} cycle et début 2nd cycle
- Orchestre harmonie adultes en partenariat avec l'association Harmonie Saint Michel
- Orchestre Les p'tits Mouss : atelier de pratique collective pour les enfants de 7 à 11 ans. Répertoire varié pour prendre plaisir à découvrir et partager la musique en groupe

Les ensembles : expérimenter le travail d'orchestre par discipline. Les ensembles peuvent être amenés à participer à des projets communs :

- Ensemble à cordes
- Ensemble de percussions
- Ensemble de guitares
- Ensemble de piano et 4 mains

Musique de chambre : ensembles à partir du duo (sonate) à l'octuor. Accessible à partir du 2nd cycle.

Chorale polyphonique ados/adultes : pratique chorale à 4 voix

Atelier musiques actuelles : ensembles, du trio à 8 musiciens. Travail des styles, de reprises et de compositions.

Atelier jazz : ensembles Jazz, du trio au mini big band, avec travail théorique, élaboration des improvisations et pratique d'ensemble

Atelier direction d'ensemble : initiation à la direction d'ensemble, théorique (analyse des partitions, travail gestique) et pratique,

Le Teich

Parcours découverte : durant l'année d'éveil, les élèves peuvent participer à des séances de découvertes d'instruments lors d'ateliers tournants.

Les ensembles : expérimenter le travail d'orchestre par discipline. Les ensembles peuvent être amenés à participer à des projets communs :

- Ensembles de guitares
- Ensembles de flûtes
- Ensembles de cordes
- Ensemble d'accordéons
- Ensemble de harpes
- Ensemble de saxophones

Big band : grand orchestre de jazz avec trompettes, trombones, saxophones et section rythmique ados/adultes

Atelier vocal junior : apprentissage du chant polyphonique dès le 1^{er} cycle

Atelier vocal adulte : pratique du chant, tout style confondu pour adulte et ado

Atelier de jazz : pratique du jazz en petite formation pour les élèves à partir de fin de prem1er cycle, ateliers adultes, jazz manouche.

Atelier musiques actuelles : pratique des musiques actuelles dans le cadre de groupes de 3 à 10 élèves. Travail de la mise en place rythmique, du groove, de la justesse et de la qualité du son (individuel), du son du groupe, de la prestation scénique, de l'écoute active...

Atelier Musique Assistée par ordinateur (MAO) : atelier en petit groupe de 4 à 8 élèves. Prolongement de la formation musicale, écriture et arrangement de partitions à l'aide de logiciels informatiques spécifiques qui permet aux élèves de consolider leurs acquis et d'approfondir leur connaissance en lien direct avec la formation musicale.

2- Les départements pédagogiques

➤ Département formation musicale

➤ Département cordes frottées

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

➤ Département bois

- Hautbois
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone

➤ Département cuivres

- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba

➤ Département instruments polyphoniques

- Les percussions d'orchestre
- Harpe
- Guitare classique
- Accordéon

➤ Département piano et accompagnement

➤ Département musiques actuelles

- Batterie
- Guitare électrique
- Guitare basse
- Chant moderne
- Piano jazz/MA

➤ Département voix

- Chant

